

PRÉFET DE LA GIRONDE

Direction départementale
des territoires et de la mer
de la Gironde

Service Maritime et Littoral

**AVIS AUX NAVIGATEURS
DU BASSIN D'ARCACHON
n° 27/2015**

Arcachon, le 12/08/2015

Les usagers du Bassin d'Arcachon sont informés qu'en raison du déroulement d'un spectacle pyrotechnique, **le samedi 15 août 2015**, sur le littoral de la commune d'Arcachon, la circulation et le mouillage des navires et des engins de toute nature sont interdits, dans une zone de sécurité autour de la jetée Thiers délimitée :

- par un rayon de 18 m autour de la plate-forme de la jetée de 13 h 30 à 16 h 15
- par un rayon de 30 m autour de la plate-forme de la jetée de 16 h 15 à 19 h
- par un rayon de 160 m autour de la plate-forme de la jetée de 19 h à minuit

L'accostage des navires est également interdit sur les pontons de la jetée de 13 h 05 à 13 h 30.

Un schéma représentant l'implantation des zones réglementées est annexé au présent avis.

Il est demandé aux usagers de naviguer prudemment à proximité.

L'Administrateur en Chef des Affaires Maritimes

David MORDANT

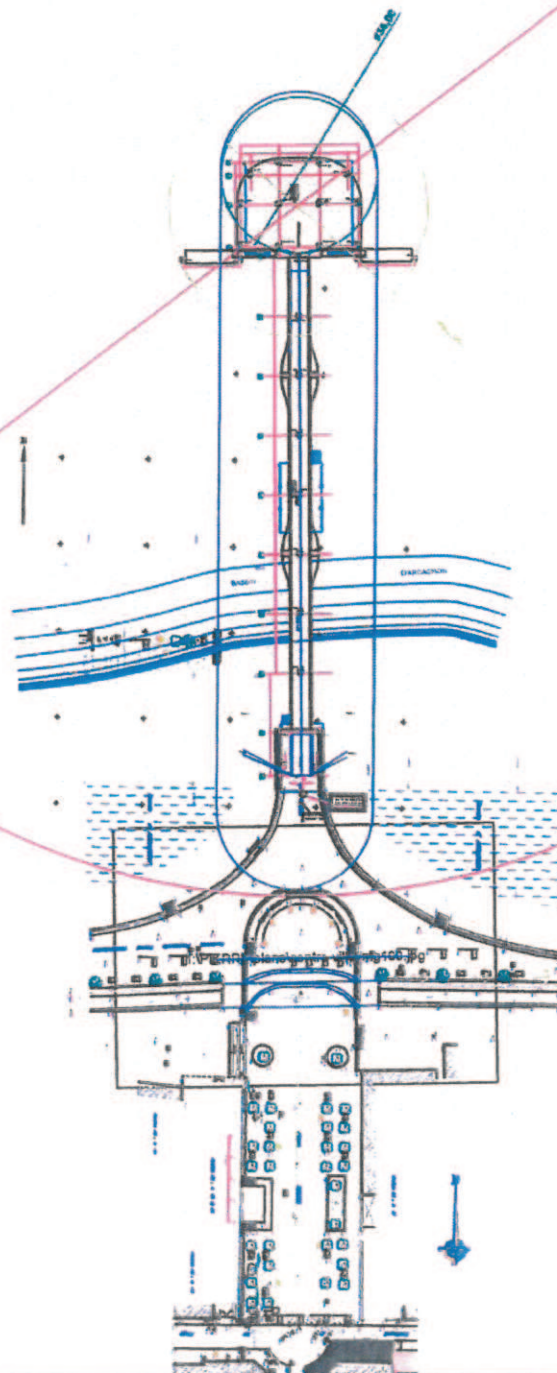
Chef du Service Maritime et Littoral d'Arcachon



Ville d'Arcachon - Feu d'artifice du 15 août 2015

Périmètre et dispositif de sécurité

- 13h05-13h30 : 18m acheminement du matériel actif
- 13h30-16h15 : 18m stockage du matériel actif
- 16h15-19h00 : 30m installation de l'actif
- 19h00-24h00 : 160m connexion et tir



Marée haute : 6h48/19/03
Marée basse : 0h41/12h52
Coefficient : 86